

Lorsque le public va voir un spectacle de cirque « traditionnel », séduit par l'ambiance de fête, il est souvent loin d'imaginer la triste réalité du quotidien des animaux présents sur la piste.

Mais les arts du cirque sont suffisamment riches de créativité et de talents multiples, pour pouvoir se passer aisément d'exhibitions donnant une image trompeuse et dégradante des animaux.

Les préoccupations de Code Animal, quant au bien-être des animaux sauvages dans les cirques, dépassent le cadre de leur simple protection. En effet, il ne s'agit pas seulement d'améliorer les conditions de vie de ces animaux, mais bien de se poser la question de la véritable légitimité de leur présence dans le cirque.

Anachronisme historique, l'animal est victime de l'itinérance et de la coercition des dompteurs. Au profit de la rentabilité, ces animaux deviennent esclaves de cet "art de la piste" jusqu'à en devenir fous...

Code Animal souhaite ici lever le voile sur l'envers du décor, et ainsi expliquer pourquoi il est temps de changer notre rapport à l'animal.



""Lorsque je regarde des animaux tenus captifs dans les cirques, cela me fait penser à l'esclavage. Les animaux dans les cirques représentent la domination et l'oppression que nous avons combattues pendant si longtemps. Ils portent les mêmes chaînes et les mêmes fers."

Dick Grégory, activiste des droits civils auprès du révérend Martin Luther King

pour une évolution du cirque traditionnel



vers un cirque sans animaux



Ne pas jeter sur la voie publique, merci.

CODE ANIMAL 



Membre de la coalition ENDCAP pour mettre fin à la captivité des animaux sauvages, et du collectif CVA

Maison des Associations – 1A, place des Orphelins
67000 Strasbourg – Tél. 06 14 82 21 84
www.code-animal.com / info@code-animal.com

CODE ANIMAL 

SURVIVRE

Dans un cirque, l'animal est contraint de survivre dans un milieu totalement inadapté à sa nature.

Exiguïté des cages, impossibilité de fuir, de former un groupe social équilibré, de développer les comportements propres à son espèce : autant de facteurs de souffrances qui lui rendent l'existence particulièrement pénible⁽¹⁾.



SOUSSION

À cette captivité forcée, s'ajoute la soumission à un dressage, le plus souvent violent, qui nie la nature de l'animal. Il s'agit, en effet, de faire "plier" l'animal afin de le forcer à adopter une posture ou un comportement auquel il répugne puisque contraire à sa nature⁽²⁾.



Ce dressage repose sur une technique simple et efficace : la douleur infligée par le dresseur en cas de refus de l'animal doit être plus intense que la douleur ressentie par celui-ci lors des numéros qui l'aviennent. L'éléphant, l'ours ou le chimpanzé se résigne à faire ce que l'homme lui impose, par peur d'une douleur plus intense, celle née des coups. Ainsi, les instruments telle que la pique ou ankus' employée pour soumettre les éléphants, sont-ils constamment utilisés afin de rappeler à l'animal les représailles violentes et douloureuses encourues en cas de refus de s'exécuter.

CONSEQUENCES

Les réactions de l'animal, face à ces conditions de détention et de coercition, sont principalement :

- La résignation dans la folie : L'animal sombre dans un état dépressif, amorphe et présente des troubles du comportement⁽³⁾ tels le léchage des parois de sa cage (primates, fauves...), le balancement d'une patte sur l'autre (éléphants, hippopotames...), les allers-retours incessants (félins), dodelinement de la tête (éléphants, ours...), les automutilations (primates, perroquets), etc.

- La fuite : lions (Bas-Rhin 2000, Marseille 2002), hippopotames (Ile de France 2000, Somme 2004), éléphants (Lyon 2000), macaque (Bouches-du-Rhône 1999), tigres (Paris 1999, Nantes 2000), zèbres (Tarn 2009), etc.



balancements révélateurs de troubles du comportement dus au stress

⁽¹⁾ Les espèces sauvages ont un moindre potentiel d'adaptation que les espèces domestiques face à une variation des facteurs environnementaux (physique, biologique et social). Ainsi « la privation de certains aspects de l'environnement met les animaux dans des états qu'ils expérimentent comme souffrance. » Van Rooijen, "Impoverished environments and welfare" in *Applied Animal Behaviour Science* 12, 1984, p.3-13.

⁽²⁾ « Ces positions peuvent causer des blessures aux articulations et aux disques intervertébraux, ainsi que des fissures dans les ongles. Quant aux exercices d'équilibre, ils peuvent être à l'origine de dérangements moteurs dans les articulations du coude et du genou » Dr Harald Schwammer, Dr Helmut Pechlaner, Hermann Gsandter, Dr Buchl-Krammerstatter, Guidelines for keeping of wild animals in circuses, Vienne 1996 (zoo de Vienne) la position assise par exemple peut conduire à « un état grave qui peut entraîner la mort si les organes concernés par le prolapsus (intestin, vessie, utérus) subissent un étranglement et se nécrosent... » Kuntze spécialiste des éléphants dans les cirques.

⁽³⁾ Ce sont les « marqueurs des états de mal être chroniques » I. Hannier, in le point vétérinaire vol.26 n°165, février 1995 et peuvent même représenter le « signe manifeste d'une souffrance chronique de l'animal et d'une diminution de son bien-être ». F. Wemelsfelder, "The concept of animal boredom and its relationship to stereotyped behaviour" in : Lawrence, A.B. & Rushen, J. (Éds). *Stereotypic Animal Behaviour. Fundamentals and Applications to Welfare*. CAB International, U. K., 1993.

PERSPECTIVE

« **Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce** »

Article L.214.1 du Code rural

Il devrait dans sa stricte application permettre un changement de traitement de l'animal dans les cirques.

Selon le rapport établi par Code Animal, les impératifs biologiques des espèces ne sont absolument pas respectés. Si des améliorations sur le court terme sont souhaitables, elles ne sauraient être suffisantes du fait du caractère mobile des installations.

En effet, comment peut-on d'une part établir un minimum bien-être pour les animaux dans les zoos et s'en absoudre dès lors qu'ils sont dans un cirque ? L'interdiction des animaux sauvages dans ces établissements mobiles reste la seule solution viable à moyen terme.

Face au nombre d'animaux présents et à la multiplication des naissances - le cirque Amar revendiquait en 2005 la naissance de 15 tigres et 12 lions - nous sommes face à un réel problème de placement. La construction de sanctuaires, s'ils peuvent être une précieuse aide, ne saurait être une réponse suffisante au vu du nombre d'animaux à placer.

Dès lors, à l'instar d'autres pays, une interdiction ne peut s'envisager que par l'extinction progressive et au cas par cas selon les espèces.

Dans cette perspective, les associations et fondations de défense animale françaises se sont unanimement mises d'accord autour d'une proposition commune qu'elles ont déposée au Ministère de l'écologie en 2007. Cette proposition se veut raisonnable en prenant tant en compte les besoins physiologiques des animaux que le temps nécessaire à une mutation pour les professionnels du cirque.

Nous comprenons les réticences du monde du cirque face à ces inévitables changements qui se profilent. Mais vouloir à tout prix persévérer dans cette exploitation de l'animal, alors même que sa proximité et sa fragilité nous sont de plus en plus révélées, c'est inévitablement conduire le cirque vers une impasse.

Si le cirque c'est rêver les yeux ouverts, faisons en sorte que celui-ci n'avance pas les yeux fermés...